

ATTESTATION DE TYPE COMMISSION D'EXPERTISES-TYPES DE VHC. A MOT.

Catégorie Voiture de tourisme	Marque F I A T	Désignation du type / Signe de reconnaissance 1 9 0 0 B - Berline * (105 R)	Echelle-type N° 1 9 8 2 - A
----------------------------------	--------------------------	--	---------------------------------------

Moyens de reconnaissance du type "1900 B" sur tableau de bord et en arr. du vhc. à l'éclairage du No. constr.
 N° de châssis frappé A droite s/partie sup. de l'auvent et s/plaquette constr. (Préfixe "105 B")
 N° de moteur frappé A droite, à l'avant s/bloc-moteur, au-dessus dynamo (Préfixe "105 B.000")
 Constructeur du châssis) **F I A T, TORINO (I)**
 Constructeur du moteur

MOTEUR	CHASSIS	CARROSSERIE
Marque et type FIAT 105 B Genre En ligne, OIV Carburant Benzine Nombre cyl. 4 Temps 4 Allègèze 82 mm. Course 90 mm. CV-impôt 9,682 Cylindres totale 1'901 cm ³ CV. frein 80 Refroidissement Eau Empl. du moteur A l'avant	Nombre d'essieux 2 Entraînement sur roues arrières 1. Frein A pied: Hydraulique, à tambours, sur toutes les 4 roues. 2. Frein A main: Mécanique, à tambours s/arbre de transmission / roues arr. 3. Frein - Frein de remorque - Direction A vis et galet - A gauche Crochet de remorque - Nombre de vit. avant 5 **) Vit. en 1 ^{re} vit. 40 en prise dir. 145 km/h	Constructeur FIAT, Torino (I) Genre / Forme Limousine (à 4 portes) * Nombre de portes 4 Nombre de places ass. Total 5 Avant 2 Milieu - Arrière 3 Nombre de places debout - Pour motos: Siège arrière - Siège -

POIDS ET PNEUMATIQUES	Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler	kg.	kg.	- kg.
Capacité de charge du châssis (art. 11 R.E)	kg.	kg.	- kg.
Poids maximum garanti par le fabricant	kg.	kg.	1'580 kg.
Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler)	636 kg.	578 kg.	1'214 kg.
Charge utile	kg.	kg.	- kg.
Poids maximum garanti du train roulier (camion / remorque)			- kg.
Pneumatiques: Dimension	6.40 - 14 4 Ply		simples xx/xx/xx
Capacité de charge (par pneu 440 kg.) par essieu	880 kg.	880 kg.	

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

12 Volt

Phares: **C A R E L L O** 1)

Feux de position 2, au dessous les phares

Feux stop 2, combins (rouges)

20 W

Indicateurs de direction: Syst. 6, alignet. av. lampe téleoin et retour automatique
Avertisseur 1, électrique (2 tons)
Rétroviseur: 1, centre intérieur, en haut.

Syst. antichoc: Ampoules Bilux à cuiller 1)

Feux rouges 2, combins 3 W + 2 catadioptrés

Eclairage du No de centr. 1, centre couvercle coffre 2 X 5 W

AV = combins av. feux de position (blanc)
Emplacement (latéral) = s/allies av. (blanc/orange)

AR = Au dessus feux rouges (orange)
Eclairage: 2, électriques

Lampe antibrouillard: 1, centre du vitre 1)

DIMENSIONS

Voie { avant 1'330 mm.
arrière 1'325 mm.

Longueur hors-tout 1'655 mm.

Empiètement 2'650 mm.

Longueur hors-tout 4'325 mm.

Hauteur (non chargé) 1'595 mm.

Garde au sol 165 mm.

Porte à faux, arrière 965 mm.

Crochet de remorque (haut, dep. sol) - mm.

Crochet de remorque (porte à faux) - mm.

Diamètre de freinage excl. gauche 11.05 m.

Diamètre de freinage excl. droite 11.18 m.

Lanterne de marche arrt. 1, combind avec

éclairage du No. contr. (orange). Fonctionnement

seulement avec éclairage et engagement de

Dim. inférieures la marche arrière.

Longueur du pont de charge mm.

Largeur du pont de charge mm.

Hauteur intérieure mm.

Hauteur du pont dep. le sol mm.

Moyelles (hauteur) mm.

OBSERVATIONS

*) Execution "GRAN WJCE" (faux-cabriolet à 2 portes avec 2 lampes antibrouillard) voir attest.-type No. 1982/B.

**) Embrayage monodisque à sac combiné avec embrayage hydraulique.

***) Blocage mécanique de l'arbre de transmission au moyen d'une serrure.

Nombre de places: Basé sur la circ. D.F.J.P du 15.7.47 concernant

art. 12 RE et la garantie du constructeur, un maximum de 5 places

MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (sel. RA)

1) Equipement:

Phares: L'interrupteur doit être modifié à ce que les phares

soient allumés ou éteints simultanément ensemble.

Phare brouillard: Doit être accouplé avec les feux codes,

vu que les feux de position sont trop faibles.

2) Motif d'ornementation et lunettes de phares: Adats sous réserve

d'acceptation de la commission spéciale.

Lieu et date de l'expertise-type

La commission d'expertise-types

Geneva, le 13.7.1956